

Séminaire sur le Financement des Infrastructures de Transport en Méditerranée

Barcelona, 29-30 octobre 1998

CONCLUSIONS

Le Séminaire sur le Financement des infrastructures de Transport en Méditerranée (voir liste des participants en annexe), organisé par le GTMO, Groupe des Ministres de Transport de la Méditerranée Occidentale, à Barcelone, les 29 et 30 octobre 1998,

PRENANT EN COMPTE:

- le développement du partenariat euro-méditerranéen, conclu lors de la Conférence de Barcelone de novembre 1995,
- la Déclaration de la Conférence Méditerranéenne sur les Transports de Lisbonne en janvier 1997, qui a adopté les principes sur lesquels devra s'appuyer la coopération en matière de transports dans cette région,
- la Déclaration de la Troisième Conférence Pan-européenne sur les Transports de Helsinki de juin 1997 et en particulier le volet relatif au développement spécifique des infrastructures proposé pour la Région Pan-européenne des Transports de la Méditerranée,
- la Communication de la Commission Européenne du 16 janvier 1998 concernant "le partenariat euro-méditerranéen dans le secteur des transports" (COM(98) 7 final), et
- la création du Forum euro-méditerranéen des transports, dont l'objectif est de développer la coopération dans le secteur des transports couvrant la zone géographique de l'Union Européenne et des douze partenaires méditerranéens,

CONSIDERE:

- que le succès du partenariat euro-méditerranéen et la création d'une zone de libre échange dans le bassin méditerranéen à l'horizon 2010 seront à l'origine d'une demande accrue pour un système de transport adéquat; de même, que le développement de cette zone de libre échange et du système de transports est destiné à se renforcer mutuellement, en exigeant en même temps une restructuration et un accroissement substantiel des aides financières pour les investissements dans les transports, y compris à travers MEDA, des institutions internationales de financement et d'autres sources publiques et privées,
- que pour faire face aux défis de la globalisation, le secteur du transport connaît à

l'échelle mondiale des changements structurels majeurs dont notamment l'introduction de la concurrence et de la participation du secteur privé, avec comme conséquence une meilleure utilisation des infrastructures existantes ainsi que de nouvelles sources d'investissement dans le secteur des transports,

- que les ressources financières des Etats partenaires méditerranéens de l'Union sont limitées et devront être consacrées, en priorité, à la restauration des grands équilibres macro-économiques et que, dès lors, elles peuvent se révéler insuffisantes pour répondre aux besoins de développement d'un réseau de transport adéquat; et prend note de la nécessité de se tourner vers d'autres sources de financement des infrastructures de transport et des possibilités qu'offrent à cet égard les partenariats entre secteur public et privé,

- la nécessité d'harmoniser les procédures et les normes dans le but de faciliter les échanges et de résoudre les obstacles qui ne sont pas liés aux infrastructures elles-mêmes, et

- l'effort déployé par les partenaires méditerranéens dans l'établissement d'un environnement réglementaire favorable et la mise en place de réformes économiques visant la libéralisation des échanges et la privatisation de l'économie et de mesures pour encourager l'investissement privé, en particulier l'amélioration des procédures d'appel d'offres, le soutien des autorités publiques, et l'établissement d'un cadre juridique et d'un environnement financier favorable,

ACCUEILLE:

- avec satisfaction la coopération sur un certain nombre de sujets relatifs aux transports déjà entreprise dans le bassin méditerranéen, soit par des organisations internationales, soit dans des contextes plus spécifiques et régionaux, à l'instar des rencontres régulières des Ministres des transports de la Méditerranée occidentale et ses résultats, matérialisés notamment par l'étude Inframed qui identifie des projets prioritaires d'infrastructure de transport en Méditerranée occidentale, s'articulant avec les réseaux européens et permettant une meilleure intégration,

CONCLUT:

1. L'intérêt et le besoin d'accroître la coopération euro-méditerranéenne dans le secteur des transports, aussi bien au niveau sous-régionale qu'au niveau de l'ensemble de la Méditerranée.
2. L'intention de promouvoir la coopération entre les partenaires méditerranéens, les organisations internationales, les institutions financières multilatérales concernées et le secteur privé pour le développement de projets prioritaires d'infrastructures de transport en Méditerranée (y inclus les études de partenariat), tels que ceux identifiés

dans l'étude Inframed et ceux des corridors identifiés pour l'est de la Méditerranée, et d'encourager leur financement avec l'ensemble des différents acteurs.

3. Que, dans le but de faciliter le financement aussi bien des études de faisabilité et des travaux préparatoires que la réalisation des projets d'infrastructures de transport en Méditerranée et de mettre en place un réseau de transport cohérent et multimodal, un accroissement substantiel est nécessaire en ce qui concerne le soutien des institutions internationales de financement - y compris la Banque Européenne d'Investissement en sa qualité d'Institution Financière de l'Union Européenne dont la vocation au financement prioritaire des infrastructures économiques a été rappelée dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen -, et le soutien offert par l'Union Européenne à la Méditerranée, en particulier grâce au programme MEDA.
4. Que ce soutien devra prendre en compte non seulement des critères financiers, mais également des critères de développement durable, et en particulier les besoins d'aménagement du territoire, de développement social et de protection de l'environnement, ainsi que les particularités des partenaires méditerranéens.
5. La nécessité de créer un groupe de travail, par exemple dans le cadre du Forum euro-méditerranéen des transports, destiné à étudier en profondeur les problématiques du financement des infrastructures prioritaires en Méditerranée, sur la base de l'échange d'expériences de financement des infrastructures de transport, de l'analyse des différents modes de financement avantageux et de l'examen des conditions préalables nécessaires pour favoriser la participation du secteur privé.
6. Le besoin de travailler sur des critères techniques et économiques d'évaluation communs pour faciliter la présentation de projets bien étudiés ainsi que la décision sur le financement des priorités d'infrastructures de transport en Méditerranée.
7. La nécessité de présenter avant fin 1999, à partir des études déjà réalisés et des concertations entre pays méditerranéens, un programme de projets régionaux et nationaux prioritaires, compte tenu entre autres des projets retenus en Inframed, pour le développement des transports et des infrastructures en Méditerranée, éligibles au financement européen.